

INSCRIVEZ-VOUS !

JSTARS

LA SCENE DES JEUNES TALENTS
DE CREIL

DANSE
CHANT
MAGIE CIRQUE
HUMOUR SPORT...
LES 15/25 ANS
ONT DU TALENT
ET LE MONTRENT !

800 €
pour le lauréat

Inscriptions sur creil.fr jusqu'au 20 juillet 2012

 www.facebook.com/jstarscreil

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE

Fiche candidature

Nous vous proposons de participer de manière individuelle ou collective à « **JSTARS** ». Un moment festif et unique qui vous permettra de présenter votre numéro artistique qui constitue un incroyable talent (chant, danse, magie, art clownesque, humour, freestyle football...)

Nom (individuel et/ou responsable du groupe) : _____

Prénom : _____ Age : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Nom d'artiste et/ou du groupe : _____

Email : _____

Site web, MySpace, Facebook : _____

Avez-vous une vidéo sur Internet ? Si oui, à quelle adresse ?

Quel est votre talent ? Décrivez votre performance en quelques mots.

Avez-vous déjà participé à ce type de projet, si oui auquel ?

Pourquoi voulez-vous participez à « **JSTARS** » ?

Combien êtes-vous sur scène (pour les groupes) ?

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Date de naissance	Age

Pour toute personne mineure, une autorisation parentale devra obligatoirement être transmise.

Quel est selon vous le petit + qui vous différencie des autres et qui peut convaincre le jury ?

Quels sont les moyens techniques qu'il vous faut pour réaliser votre talent (superficie espace scénique, son, lumière...) ?

Avez-vous des précisions à apporter ?

Pour compléter au mieux votre dossier de candidature, vous avez la possibilité de nous transmettre tous documents supplémentaires (enregistrement vidéo et/ou sonore ...)

Conditions d'organisation

1 : Organisation Générale

Le projet « JSTARS » est organisé par l'espace Jeunesse de la Direction de l'Education de l'Enfance et la Jeunesse de la ville de Creil.

2 : Conditions d'inscription

Le projet « JSTARS » est ouvert à tout public répondant aux critères suivants :

- En individuel : Il faut être âgé de 15 à 25 ans et habitant Creillois.
- En groupe : Le groupe devra obligatoirement être constitué de 50 % d'habitants Creillois. Le total de la moyenne d'âge du groupe devra être compris entre 15 et 25 ans.
- Être en capacité de se produire sur scène pendant 3 à 5 minutes

Pour les participants mineurs, il faudra joindre obligatoirement au dossier l'autorisation parentale pour chacun, remplie par le responsable légal.

3 : Modalités d'inscription

- L'inscription est gratuite
- Pour s'inscrire, les candidats ont la possibilité de retirer un dossier d'inscription auprès des services de la ville ou de télécharger le dossier sur le site de la ville, www.jeunes2creil.com et www.creil.fr
- Les groupes ou artistes devront faire parvenir leur dossier d'inscription, **au plus tard le vendredi 20 juillet 2012** à l'adresse suivante : **Espace Jeunesse, 22 rue Despinas, 60100 Creil**
- Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de l'article 2 ou portant des informations erronées sera automatiquement rejeté.
- Tout dépôt de dossier d'inscription est considéré comme terme d'engagement et de respect de l'organisation.

4 : Lieux

- Phase casting : Manufacture,
- Finale : Théâtre de la Faïencerie

5 : Présélections

Le dépôt des candidatures aura lieu du **4 juin au 20 juillet 2012**. Une présélection sera faite par les organisateurs de « JSTARS » et validée au plus tard le 27 juillet 2012. Les candidatures sélectionnées pour participer à la journée casting du samedi 15 septembre 2012, seront ensuite informées par courrier (toutes les prestations devront être réalisables selon les moyens techniques et logistiques de la commune).

6 : Déroulement

Phase Casting (samedi 15 septembre):

- Les candidatures sélectionnées pour la phase casting seront convoquées à une heure précise le matin ou après midi. L'ordre de passage de chaque candidature sera défini par les organisateurs. Chaque artiste se produira sur scène sur un temps de passage compris entre 3 et 5 minutes maximum (critère de sélection). Un temps d'installation de 10 à 15 minutes pourra être accordé. Tout temps dépassé sera imputé sur l'évaluation de la prestation. Les conditions techniques correspondront aux critères du casting définies par les organisateurs.
- La sélection des candidatures pendant la phase casting se fera par un jury en fonction de critères (exemple : technicité, originalité, présence scénique, respect du temps ...).
- A l'issue de la phase casting, 10 candidats seront qualifiés pour la Finale. En cas d'égalité, le jury se réunira et statuera de façon collégiale (aucune contestation ne sera recevable). Les résultats seront envoyés par courrier au plus tard le 28 septembre 2012 (aucune contestation ne sera recevable). Tout retard, absence et ou départ anticipé du candidat le jour de la phase casting sera considéré comme un acte de désistement.

Phase Finale (samedi 1 décembre):

- Les 10 finalistes seront convoqués à une heure précise (préparation, répétition et finale). L'ordre de passage des finalistes sera défini par les organisateurs. Chaque artiste se produira sur scène sur un temps de passage compris entre 3 et 5 minutes maximum (critère de sélection). Tout temps dépassé sera imputé sur l'évaluation de la prestation.
- Les réglages sonores et l'éclairage seront effectués par les techniciens de la ville.
- Les finalistes évolueront devant un jury, qui en fonction de critères (exemple : technicité, originalité, présence scénique ...) évalueront chaque candidat et ainsi détermineront le classement final. A l'issue de tous les passages, les résultats seront aussitôt annoncés. En cas d'égalité, le jury se réunira et statuera de façon collégiale (Aucune contestation ne sera recevable). Tout retard, absence et ou départ anticipé du candidat le jour de la finale sera considéré comme un acte de désistement. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retenir le groupe suivant et de modifier le classement.
- Pour cultiver et améliorer le travail des 10 finalistes, la ville mettra à disposition des candidats un professionnel qui pourra intervenir quelques heures pour les aider dans leurs démarches de préparation et expression.

7 : Description des prix

Les prix à gagner sont :

- 1^{er} : 800,00 €
- 2^{ème} : 500,00 €
- 3^{ème} : 200,00 €

Pour les groupes, la remise des récompenses se fera si possible au nom de l'association. Auquel cas, elle se fera au nom du responsable (dossier de candidature) qui sera tenu de redistribuer la somme selon le nombre de personnes qui composent le groupe. Aucune contestation ne sera recevable, la ville ne sera pas tenue responsable de la redistribution de la récompense.

8 : Image

Les participants acceptent que leurs noms, images soient diffusés dans tous supports relatifs à la communication municipale (caractère non commercial).

9 : Modalités, mentions et dispositions légales

- Le matériel appartenant aux participants doit être assuré par eux-mêmes. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de dégradations, de pertes ou de vols de ce matériel. Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition sur le lieu de leur prestation seront tenus responsables et devront rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état.
- Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du projet « JSTARS » à tout moment, s'ils estiment que cela peut porter préjudice aux valeurs morales et à l'ordre public. Aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.
- La participation à « JSTARS » est gratuite. Son adhésion implique alors l'acceptation totale et sans réserve des conditions d'organisation.
- En fonction de certains impératifs les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier l'organisation de « JSTARS » sans qu'aucune contrepartie ou préjudice ne puisse être exigé.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le candidat et/ou responsable du groupe participant.

Je déclare avoir lu et j'accepte les conditions d'organisation (pour les groupes : m'engage à transmettre toutes les informations aux participants)

Nom de l'artiste ou du groupe :

Date,

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)